

## Une autre vie s'invente ici

### Délibération **2019 CS 22** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : CONTRAT D'APPRENTISSAGE dans le cadre du financement du plan de gestion des zones humides du Calavon**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames**, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADO, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN  
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE  
Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT  
Christiane NAJI à Gisèle MAGNE  
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON  
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE  
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

##### **Messieurs**

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER  
Michel RUFFINATTI à Roland PETIET  
Félix BOREL à Alain SAGE  
Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES  
Christian AUTARD à André BERGER  
Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX  
Francis FARGE à Claude BADO  
Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR  
Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN  
Pascal DEPOISSON à Mireille BOR  
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES  
Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

**Était également présente :** Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

**Etaient excusés :** Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

**Messieurs** Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Vu le Code du travail ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant divers dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la Charte du Parc du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 et notamment :

- l'orientation A.1 « Protéger et gérer la biodiversité »
- les objectifs généraux A.1.7 « Veiller à l'évolution des secteurs VBM » et A.1.8 « Renforcer la protection des milieux exceptionnels »
- l'objectif opérationnel A.1.7.6 « Préserver / restaurer les ripisylves et les cours d'eau » ;

Vu les délibérations n°2018 CS 21 du comité syndical du 20 février 2018 et n°2018 BS 121 du bureau syndical du 20 décembre 2018 approuvant le projet de renouvellement du plan de gestion de Calavon ;

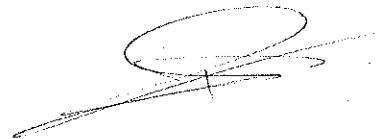
Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 14 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conclure un contrat d'apprentissage de un an à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, au sein du service eaux et rivières, dans le cadre de la préparation d'une licence professionnelle « Analyse et techniques d'inventaires de la biodiversité » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment le contrat d'apprentissage et la convention avec le centre de Formation d'apprentis.

La Présidente,



Dominique SANTI